

MARS 2023



# Mieux gérer les absences pour congés payés de vos salariés

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT  
& D'ASSISTANCE

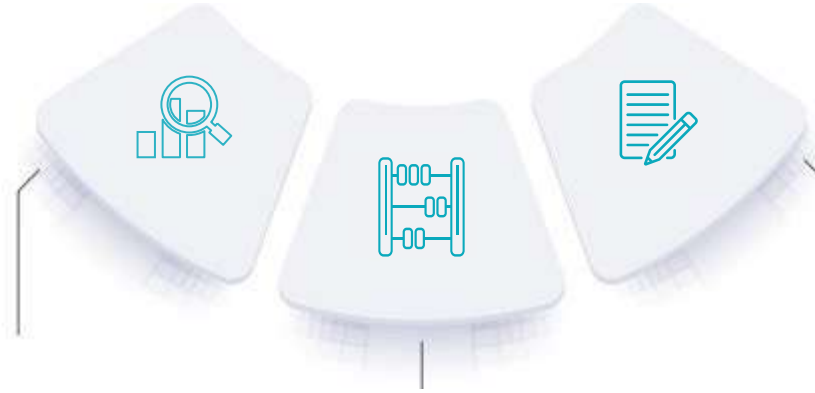


# Notre équipe conseil en droit social prend en charge

CHAQUE ETAPE DEPUIS LE DIAGNOSTIQUE

Analyser le contexte :

- le solde des comptes de vos salariés
- l'impact financier pour votre structure
- la difficulté à gérer ces absences,



Formaliser cette analyse

Rédiger les actes juridiques adéquates

Déposer des accords collectifs et de suivre ensemble les impacts de ce changement

Vous apporter un conseil avisé sur les modalités de changement de gestion des congés payés,

Ce que vous y gagnez : une meilleure gestion des congés payés et une provision des congés payés en baisse.



# Approfondir votre connaissance des dispositions exceptionnelles

## LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT

Organiser la poursuite de l'activité durant les congés payés des salariés n'est pas aisé, surtout lorsque la période de référence n'est pas adaptée à votre activité ou que les compteurs de vos salariés présentent un reliquat de congés payés non pris, et notamment la 5<sup>ième</sup> semaine. Vous recherchez des solutions. Elles existent!

- *Adapter la période de référence ou de la prise des congés payés à l'activité principale*
- *Mettre en place un compte épargne temps*
- *Modifier la règle des congés de fractionnement*

Exco Nexiom et notamment vos conseils en droit social rendent fluides vos actions en matière de gestion du personnel

**Webinaire du 21 mars à retrouver sur notre chaine Youtube**

**Offre d'accompagnement présentée sur la page précédente**





## TARIFS

Analyse de votre dossier,  
rendez-vous et formalisme  
de nos actions :

*Tarif à compter de 750 € HT*



*42 avenue de la Grande Armée  
75017 Paris  
+33 1 58 05 22 90*

**[www.exco.fr](http://www.exco.fr)**

